

Périgueux, le 04 avril 2011

L'Inspecteur de l'Education nationale,

à Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
et Mesdames et Messieurs les enseignants de CM2
les psychologues scolaires et les enseignants spécialisés du
RASED

Copie à Service de la médecine scolaire

Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges

note de service n° 8

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

AFFECTATION EN 6^{ème} - RENTREE 2011

Affaire suivie par
Guy VERMEE
Tél. : 05 53 53 16 66

Sources/références : lettre de M. l'IA-DSDEN du 28 mars 2011 relative aux décisions de poursuite de la scolarité à l'école primaire.

ce.i.en-périgueux2@ac-
bordeaux.fr

Tous les élèves atteignant 12 ans dans l'année civile doivent constituer un dossier d'entrée en 6^{ème}, y compris s'ils sont scolarisés dans un cours autre que le CM2 (CM1 / CLIS...) et quelle que soit l'orientation envisagée (exemple : SEGPA). Concernant les enfants du voyage, un dossier d'affectation devra être établi comme pour les autres élèves.

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Le strict respect des dates indiquées par M. l'Inspecteur d'académie est impératif. Comme les années précédentes tous les dossiers de Périgueux (secteur et dérogations) seront adressés à l'Inspection académique pour examen.

J'attire votre attention sur tout l'intérêt que je porte aux conditions d'un bon déroulement des commissions d'harmonisation. Celles-ci constituent le lieu d'un échange sincère et fructueux au sujet du parcours scolaire des élèves. Ce qui permettra aux équipes des collèges d'apprécier avec la plus grande finesse possible, l'opportunité de poursuivre les éventuels dispositifs d'aide et de soutien. Cela les aidera enfin à composer les futures sections de 6^{ème} par la prise en compte de toutes les données rendues disponibles.

Ces rencontres seront aussi un moment privilégié pour communiquer nos informations sur les futurs projets d'établissements. L'objectif commun restant, dans le souci d'assurer la réussite scolaire de chaque élève, de veiller à la plus grande harmonisation des pratiques et à la meilleure liaison possible entre les 2 degrés de « l'école commune » (école du socle).

J'attacherai beaucoup de prix à ce que vous puissiez vous rendre disponibles pour participer à cette réunion. J'ai bien conscience des difficultés que certains d'entre vous ne manqueront pas de rencontrer, tout particulièrement dans les petites écoles. Je vous demande donc d'organiser votre participation en tenant le plus grand compte de l'intérêt des élèves (répartition dans les autres classes partout où c'est possible, remise des dossiers à un autre collègue ou au directeur). Par ailleurs, mon

équipe et moi-même, nous nous tenons à votre disposition pour toute demande particulière.

RAPPELS :

- **La commission d'harmonisation se compose de :**
 - ◆ L'Inspecteur de la circonscription et son équipe,
 - ◆ Le Principal de collège et les personnels qu'il désigne,
 - ◆ Les Enseignants de CM2 et / ou le Directeur de l'école dans la mesure du possible,
 - ◆ Le Psychologue scolaire
 - ◆ Le Médecin scolaire
 - ◆ Les Représentants des fédérations des parents d'élèves

- **Les dossiers scolaires à transmettre au collège à l'issue de la commission se composent de :**
 - ◆ Le livret personnel de compétences (LPC)
 - ◆ L'attestation de maîtrise des connaissances et compétences des paliers 1 et 2 (selon le modèle disponible au BO n° 27 du 8 juillet 2010)
 - ◆ Des attestations de premiers secours et de première éducation à la route (BO n° 27 du 8 juillet 2010)
 - ◆ Du B2I
 - ◆ Des documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école destinés au suivi des progrès des élèves (sans les cahiers et les classeurs)
 - ◆ Les documents de PPRE le cas échéant. Pour les collèges de Périgueux, il conviendra de faire usage du modèle joint en annexe. Pour les autres collèges le document est laissé au choix des équipes

PLANNING DES REUNIONS D'HARMONISATION :

Lundi 9 mai à 14h00 au collège : secteur de St Astier

Mardi 10 mai à 14h00 au collège : secteur de Vergt

Lundi 16 mai à 14h00 au collège : secteur de Thenon

Mardi 17 mai à 14h00 au collège : secteur du Bugue

Jeudi 19 mai à 8h30 à l'Inspection académique : secteurs Bertran de Born et Michel de Montaigne

Jeudi 19 mai à 13h30 à l'Inspection académique : secteur de Clos Chassaing

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

l'Inspecteur de l'Education nationale,
Guy VERMEE

A RETOURNER AU SECRETARIAT DE L'INSPECTION :

Ecole :

Commune :

Collège de :

**Noms des enseignants et/ou des directeurs qui participeront à la réunion
d'harmonisation :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....